

Communiqué de presse

11 juin 2010

Leberngasse 9
Postfach
4603 Olten
Telefon 062 206 06 16
Telefax 062 206 06 07
kontakt@egw-ccl.ch
www.egw-ccl.ch

Financements CCL

"Un instrument avantageux et efficace pour la promotion de la construction de logements"

Un jour avant son assemblée générale, soit le 8 juin, la CCL a lancé un emprunt pour la deuxième fois cette année. Pour une durée de 9,5 ans, les all-in-costs ne s'élèvent qu'à 1.99 pour cent. Le volume de l'emprunt est de 54.4 millions de francs et sera utilisé par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique pour le financement à long terme de logements à prix modérés.

L'Office fédéral du logement (OFL) a fait procéder à une évaluation des effets de la CCL; dite évaluation parvient à un résultat positif. Un projet de nouveau crédit-cadre pour les cautionnements doit être soumis au Conseil fédéral.

Données-clés de l'exercice 2009

En 2009, la CCL a placé sur le marché des capitaux des emprunts pour un montant total de 228,4 millions de francs et a ainsi cofinancé 3 625 logements répartis dans 110 constructions. Les taux d'intérêts pour des durées entre 5 et 10 ans étaient nettement inférieurs à ceux des hypothèques fixes comparables.

L'Assemblée générale du 9 juin à Olten a approuvé à l'unanimité le rapport et les comptes pour l'exercice annuel écoulé. Grâce à de très bonnes recettes réalisées sur le placement des avoirs, l'AG a été en mesure de procéder à l'affectation d'un montant de 800 000 francs à une réserve spéciale; ainsi un prélèvement effectué auparavant sur cette réserve a été compensé.

Vous trouverez le rapport annuel 2009 de la CCL à l'adresse www.egw-ccl.ch.

Entraide avec un cautionnement de la Confédération

La CCL est organisée en tant que coopérative. Ses membres, actuellement au nombre de 361, sont des coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Grâce au cautionnement de la Confédération, la CCL peut prélever pour ses membres des capitaux à des conditions favorables sur le marché y afférent.

Dans l'optique d'un nouveau crédit-cadre devant être adopté prochainement pour ces cautionnements, l'OFL a fait évaluer les effets des financements CCL depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la promotion du logement en date du 1^{er} octobre 2003.

2003 – 2009 pas un seul cas de perte

Le Bureau HORNUNG, Etudes économiques et sociales à Berne, qui a été chargé de cette évaluation, est arrivé à un résultat très positif. Durant la période examinée, il n'a jamais été fait appel au cautionnement. Mais celui-ci a cependant entraîné une économie d'intérêts de 119 millions de francs, en comparaison d'hypothèques fixes de même durée. Extrapolé sur le loyer, ceci signifie un effet de rabais d'environ 6 pour cent. La conclusion de l'évaluation est donc la suivante: le cautionnement de la Confédération est "un instrument avantageux et efficace pour la promotion de la construction de logements".

Lors de son assemblée générale du 9 juin, la CCL a présenté les résultats de l'évaluation. Selon indication de l'OFL, le Conseil fédéral se verra soumettre après la pause d'été un projet pour un nouveau crédit-cadre.

Vous pouvez consulter le rapport d'évaluation ainsi qu'un condensé de celui-ci sous www.egw-ccl.ch.